INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORETS TROPICALES
IRI-RDC

# CAHIER DE CHARGE

## POUR LA MISE EN ŒUVRE DE

## LA LOI N°25/045 DU 1ER JUILLET 2025 RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AOÛT 2025

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2020, l'Initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales, en sigle IRI RDC, s'est lancé dans le processus de la réforme sur l'Aménagement du territoire. Pour mieux comprendre les enjeux et les contours de ce processus, une Analyse du cadre légal avait été réalisée et ayant conduit à l'identification des défis sur lesquels l'IRI RDC devrait centrer ses actions.

En 2021, plusieurs réunions ont été organisées avec les acteurs étatiques et des organisations de la Société civile pour évaluer l'avancement du processus d'adoption et de promulgation du projet de loi relative à l'Aménagement du territoire. Ceci a conduit à la production de la Note argumentaire pour faire valoir l'importance de cette loi dans la gestion des ressources naturelles, spécifiquement la forêt.

En 2025, un monitoring parlementaire a permis d'obtenir la participation pour enrichissement du projet de loi renvoyé pour une seconde lecture au parlement par le Président de la République.

Ainsi, l'avènement de cette loi est un résultat à saluer pour l'ouverture des institutions étatiques à une franche collaboration avec les organisations de la Société civile et l'Initiative Interreligieuse pour les forêts tropicales.

C'est dans cet optique que les confessions religieuses réunies au sein de l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI-RDC), conscientes de leur rôle moral, spirituel et sociétal dans la gestion durable des ressources naturelles, expriment à travers ce cahier des charges leur engagement

pour accompagner la mise en œuvre effective, inclusive et équitable de la loi relative à l'aménagement du territoire promulguée par le Président de la République.

***La loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire*** vise à assurer une gestion rationnelle, équitable, inclusive et durable de l'espace national, en mettant l'accent sur la participation citoyenne, la transparence, la protection des écosystèmes et la sécurité foncière. Les confessions religieuses, ancrées dans les communautés de base, jouent un rôle de relais essentiel entre les politiques publiques et les populations. Elles se doivent d'assurer une veille éthique, sociale et environnementale.

## OBJECTIFS DU CAHIER DE CHARGE

Le cahier de charge des confessions religieuses vise à :

1. Renforcer l'implication des confessions religieuses dans les processus de planification et de mise en œuvre de l'aménagement du territoire tant au niveau national que local.
2. Contribuer à la protection des forêts, des terres communautaires et des droits des populations locales à travers une approche interreligieuse dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.
3. Promouvoir une gouvernance participative, transparente, juste et équilibrée des ressources territoriales.
4. Encourager la paix sociale et la prévention des conflits liés à l'affectation de l'espace.

## ENGAGEMENTS DES CONFESSIONS RELIGIEUSES MEMBRES DE L'IRI-RDC

Les confessions religieuses membres de l'IRI-RDC s'engagent comme force sociale à :

1. Sensibiliser les croyants et les communautés sur le contenu, les enjeux et les implications de la loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire.

2. Participer aux concertations et mécanismes de planification spatiale aux niveaux local, provincial et national.

3. Promouvoir la justice écologique et sociale, notamment en défendant les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes lors de l'élaboration des mesures d'application et différents outils de planification spatiale.

4. Veiller à l'intégration des valeurs éthiques, spirituelles et culturelles dans les documents de planification spatiale.

## ATTENTES VIS-A-VIS DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les confessions religieuses et les organisations membres de l'IRI RDC attendent du Ministère de l'Aménagement du territoire :

1. L'institutionnalisation de la participation des confessions religieuses dans les organes consultatifs et techniques à tous les échelons de la gouvernance de l'Aménagement du territoire.
2. La prise en compte dans les mesures d'application des aspects de participation et d'inclusion des Communautés locales, des peuples autochtones pygmées et des autorités coutumières dans les Organes de gouvernance de l'Aménagement du territoire.
3. La mise à disposition de supports pédagogiques pour la sensibilisation communautaire de la Politique Nationale d'Aménagement du territoire, de la loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire et d'outils de planification.
4. La coordination avec les plateformes interconfessionnelles du processus d'aménagement du territoire au niveau local, provincial et national.
5. Le renforcement des capacités des acteurs religieux sur les outils de planification spatiale.

## CONCLUSION

Les confessions religieuses et organisations membres de l'IRI RDC, en tant que partenaires de l'État et garants de la paix sociale, se positionnent comme des acteurs clés pour garantir une mise en œuvre équitable, inclusive et éthique de la loi n°25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'aménagement du territoire. À travers ce cahier des charges, elles réitèrent leur disponibilité à contribuer activement à la réalisation d'une RDC juste, durable et réconciliée avec ses ressources naturelles.

## A PROPOS DE

### INITIATIVE INTERRELIGIEUSE POUR LES FORÊTS TROPICALES

Est une alliance internationale et multiconfessionnelle qui œuvre pour apporter une urgence morale et un leadership religieux aux efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation tropicale. Il s'agit d'une plateforme pour permettre aux chefs religieux et aux communautés religieuses de travailler main dans la main avec les peuples autochtones, les gouvernements, les ONG et les entreprises dans le cadre d'actions qui protègent les forêts tropicales et les droits de ceux qui en sont les gardiens. L'initiative estime que le moment est venu de lancer un mouvement mondial pour la protection des forêts tropicales, un mouvement fondé sur la valeur intrinsèque des forêts et inspiré des valeurs, de l'éthique et de l'orientation morale des peuples autochtones et des communautés religieuses.

En République Démocratique du Congo, l'Initiative a vu le jour le 05 décembre 2019. .

INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORETS TROPICALES
IRI-RDC

# STRUCTURES MEMBRES DE IRI-RDC

Conférence Episcopale Nationale du Congo
CENCO

E.C.C.

SANG ET FEU
ARMÉE DU SALUT

ΠΑΤΡΙΑΡΧΕΙΟΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑΣ

بسم الله الرحمن الرحيم
COMICO

E J C
S K

E.R.C.

Religions for Peace

WORLD RESOURCES INSTITUTE

Regnskogfondet
RAINFOREST FOUNDATION NORWAY

FONAREDD

OCEAN

UNAPYCO

GTCRR